

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



LE CARBRE DU CHEF KIVU

Allard L'Olivier

En cas de non distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30 – 5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

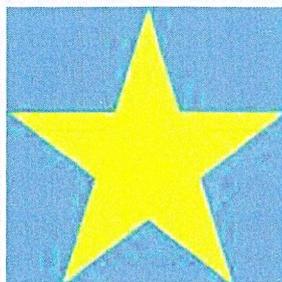
Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction : J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 16 € pour quatre

Prix au numéro : 5 €



Document de la couverture : Tableau d'Allard L'Olivier décorant le Hall du palais du Congo Belge à l'Exposition internationale d'Anvers en 1930. La reproduction de ces tableaux était vendue au profit de la Ligue Nationale Belge contre le Péril Vénérien en pochettes de 14 cartes postales au prix de 20 F.

Sommaire

Entiers postaux utilisés comme support	3
Les cachets circulaires de 23 mm	6
Sélection du mois	7
Aérogramme	8
Premier raid du Capitaine Goulette	12
2 nd raid du Capitaine Goulette France / Congo / Madagascar et retour	14
Sommaire des 23 premiers Cahiers	17

Entiers postaux utilisés comme support

Marc Oblin

Un entier postal, une carte postale le plus souvent, peut être utilisé comme simple support de correspondance avec adjonction d'un timbre adhésif. Cet usage, licite bien sûr, n'est pour autant pas fréquent.

En voici deux exemples assez illustratifs.

Une carte postale centenaire qui raconte l'Histoire

Le premier (fig. 1 & 2) est un entier postal illustré à 10 c carmin foncé sur lequel un timbre français Semeuse à 15 c a été ajouté sur le timbre imprimé, lui-même annulé préalablement par une croix à l'encre, qu'un regard attentif permet de deviner sous le timbre adhésif.



fig. 1

On note sur cette pièce et sur le timbre le cachet à date de La Rochelle-Pallice, daté du 26 décembre 1917. La Rochelle-Pallice était une escale régulière des paquebots à destination ou au retour du Congo. Le port de Pallice a été construit à La Rochelle, préfecture de Charente-Maritime, vers 1890 pour pouvoir accueillir les grands bateaux de mer.

Le texte manuscrit, adressé à un certain Hendrik (Henri) Heyman, nous apporte des éléments supplémentaires. La mention en néerlandais *Wij vertrekken morgen der 26 ste december* signifie *Nous partons demain le 26 décembre*, ce qui nous donne la date de départ du bateau depuis l'escale. La date de rédaction de la carte est mentionnée, c'est le 25-12-17 soit le jour de Noël il y a exactement un siècle !

Nous sommes donc en 1917, en pleine 3^{ème} année de guerre. Anvers est occupée par les Allemands, il n'y a plus de ligne Anvers - Matadi évidemment. Le port d'attache des navires assurant la ligne du Congo est, depuis 1914, Hull, port situé sur la côte orientale du Nord de l'Angleterre. Remarquons incidemment que le nom complet de ce port anglais est Kingston upon Hull, souvent abrégé en Hull.

L'excellent site de Charles Stockmans, <http://www.congoposte.be>, nous apprend que seuls deux navires étaient, à ce moment, opérationnels vers le Congo : l'Anversville 2 et l'Albertville 4. Un troisième navire, l'Elisabethville 1, avait été torpillé au large des côtes françaises par un sous-marin le 6 septembre 1917, lors d'un voyage de retour Matadi-Hull. Le torpillage a fait 14 victimes,

des mécaniciens du paquebot, la torpille ayant frappé de plein fouet la salle des machines. Heureusement, les passagers ont tous pu être sauvés.

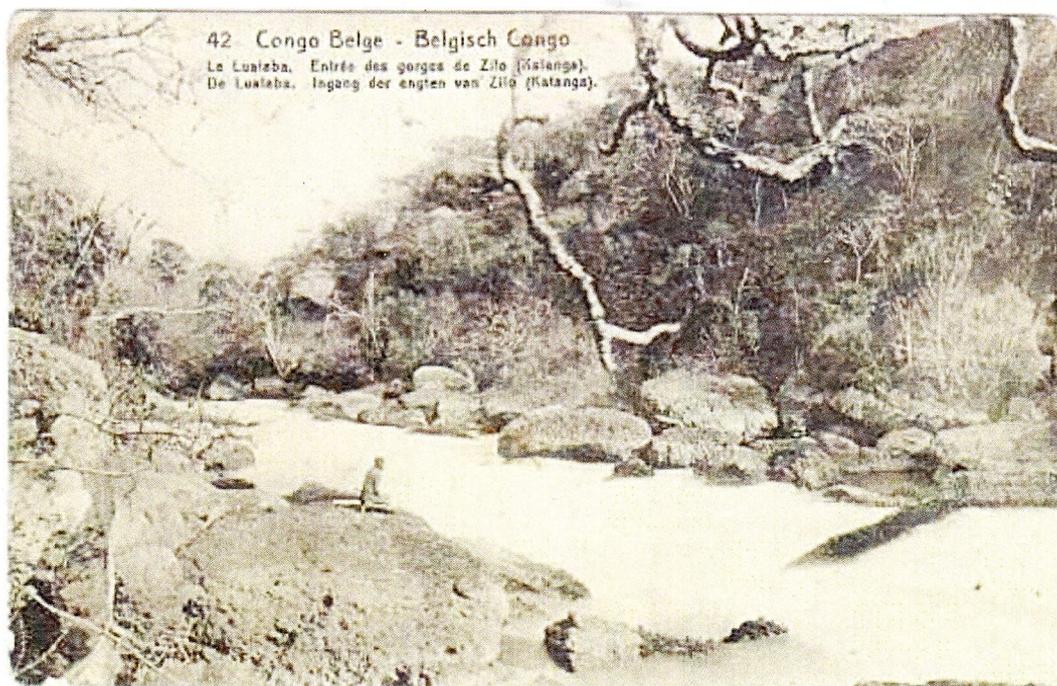


fig. 2

Mais revenons à notre carte postale. Quel navire notre voyageur s'apprête-t-il à prendre ? Les dates connues de départ des navires, renseignées sur le site cité supra, me permettent d'affirmer que c'est l'**Anversville 2**. En effet, ce navire était parti le 13 décembre de Hull à destination du Congo.

Notre voyageur signale en outre, toujours en néerlandais dans le texte, qu'il part pour 4 à 5 ans... Il aurait pu simplement poster la carte à bord, sans timbre ajouté. Les timbres ou entiers postaux belges ou congolais pouvaient être utilisés à bord, mais le courrier ne rejoindrait les communications postales terrestres qu'à la prochaine escale. Notre carte aurait alors été oblitérée par un cachet maritime « Courrier de haute mer » avec le nom du paquebot et déposée à la prochaine escale, pour retour vers sa destination. On peut supposer que cela ne faisait pas l'affaire de notre voyageur. Mais ce dernier a-t-il pris le bateau depuis Hull et est-il descendu à terre à l'escale pour poster son courrier destiné à remonter vers le Havre ? Ou est-il arrivé par train depuis le Nord (Belgique non occupée ou France) pour prendre le bateau à l'escale ? Nous l'ignorons mais, intuitivement, je penche pour la seconde hypothèse. Il semble assez logique, un jour de Noël, la veille d'embarquer pour un voyage périlleux prélude à un très long séjour en Afrique, de poster encore rapidement une carte à destination d'un proche.

Un dernier point d'Histoire peut être rappelé grâce à ce joli document. Son destinataire Henri Heyman est employé au ministère des Sciences et des Arts, rue Fontenelle 29 au Havre, département de Seine Inférieure. A l'époque, le gouvernement belge est hébergé dans la région du Havre. Son siège officiel est à Sainte-Adresse, petite localité des faubourgs du Havre. Les ministères quant à eux sont répartis dans la ville. Du territoire national belge, il ne reste qu'un tout petit bout non occupé le long de la partie Sud de la Côte, défendu par l'Yser et les troupes belges et alliées. Ce territoire exigu, tout proche du front, ne permettait évidemment pas à un gouvernement, à des ministères et à leurs employés de fonctionner en toute sécurité.

Avec ce premier document, l'histoire postale rejoint l'Histoire !

Bien des salutations à mes chères tantes !

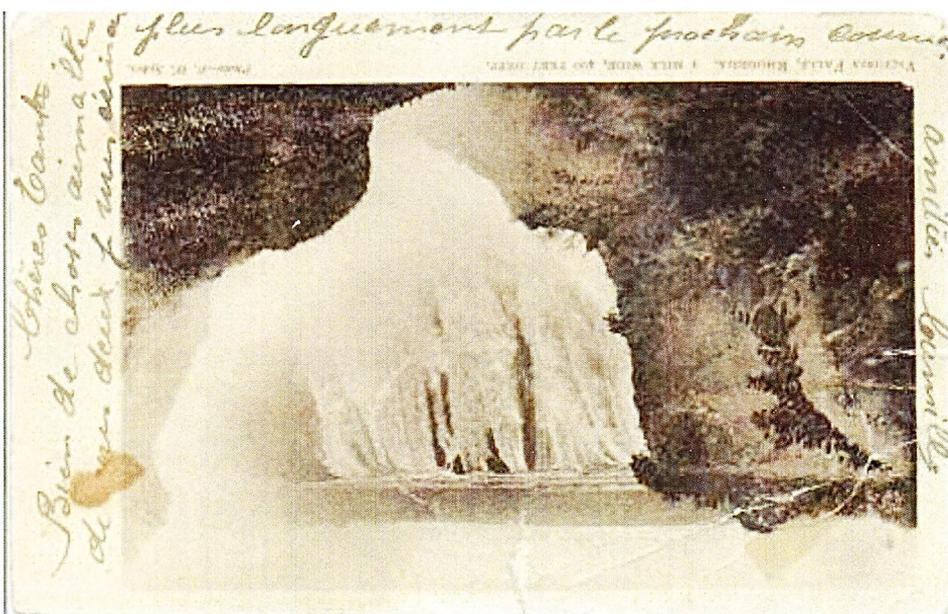
Le second exemple (fig. 3 & 4) est un entier postal de Rhodésie, colonie britannique voisine du Congo, utilisé au Congo comme support avec un timbre de 15 c de l'émission de 1909, surcharge typographique Congo Belge. L'oblitération en noir de Lukafu 31 mai 1910 est peu commune. Une

seconde marque du même cachet à date, en bleu cette fois, mentionne le 4 juin (heures barrées) et est appliquée sur la carte, pas sur le timbre. Elle indique, selon toute vraisemblance, le départ réel du courrier. Celui-ci, dans les petits postes de brousse en particulier, ne partait pas quotidiennement ! Le texte au verso est peu révélateur si ce n'est de l'affection d'un neveu ou d'une nièce pour ses tantes, peut-être à héritage : *Chères tantes, bien des choses aimables de nous deux. Je vous écrirai plus longuement par le prochain courrier. Amitiés Camille.*



fig. 3

Alors, il reste des mystères à éclaircir. L'expéditeur est-il un homme ou une femme, puisque Camille peut être un prénom masculin ou féminin. Il ou elle écrit « nous deux » : s'agit-il d'un couple ? De deux frères ? Deux sœurs voyageant ensemble en Afrique à l'époque ce n'est



guère envisageable... L'écriture manuscrite paraît plutôt féminine... Et voilà qu'un élément resurgit d'un passé déjà lointain... des protagonistes décédés et oubliés... des tantes auxquelles un neveu ou une nièce adresse ses salutations...

Avec ce second document, l'histoire postale rejoint la vie, tout simplement...

fig. 4

Les cachets circulaires de 23 mm Keach type 1 (suite)

Michel Hopperets

DIMA

Localité située dans la Province du Congo-Kasaï, district du Kwango.

Par un arrêté du 8 octobre 1908, le bureau de sous-perception de Basongo a été transféré à Dima en date du 1^{er} février 1909.

Dans ce bureau ont été utilisés 2 cachets différents au type 1.



fig. 1

Le cachet DIMA 1.1 (voir fig. 1) présente les mesures angulaires $99^\circ / 264^\circ$. De plus, un critère supplémentaire permet de le distinguer du cachet DIMA 1.2 ; il s'agit de la distance entre le D de Dima et le 1 du millésime. Cette distance est de 13 mm pour le cachet DIMA 1.1.



fig. 2

Le cachet DIMA 1.2 (fig. 2) a quant à lui les caractéristiques suivantes : mesures angulaires $95^\circ / 260^\circ$ et la distance entre D et 1 est de 13,5 mm.

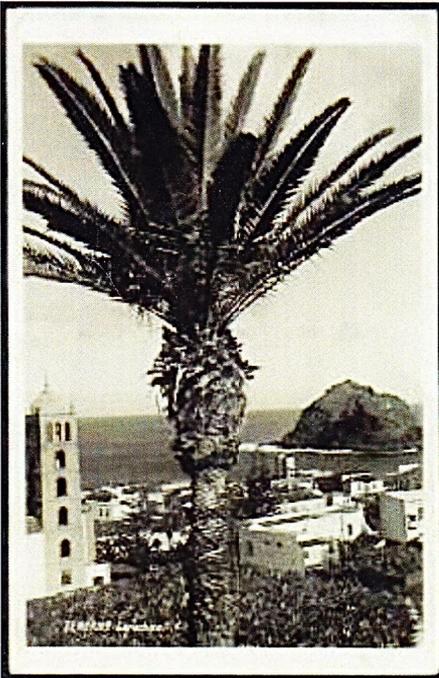
Sélection du Cahier

Ch. Hénuzet

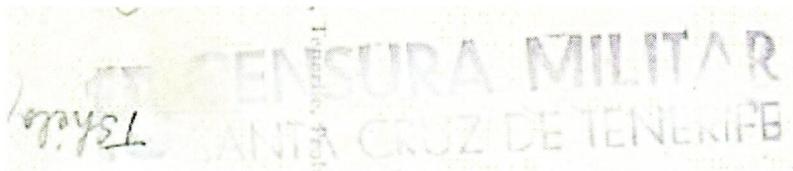
Nous parlons souvent de courrier censuré, et généralement ces censures sont utilisées lors des conflits mondiaux mais il existe d'autres situations où elles se rencontrent aussi.

Avant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), un autre pays est en proie à une guerre civile ; c'est l'Espagne où, pour mémoire, les nazis se sont entraînés à leurs futurs néfastes exploits, en aidant le dictateur Franco à mater les « révolutionnaires » espagnols.

Carte postale, de TENERIFE 10/10/1939 à destination de Tshela au Congo Belge.



L'île de Ténériffe dépend de l'Espagne et le courrier pour l'étranger doit revenir par l'Espagne pour reprendre un transport maritime vers le Congo



Censeur n° 15 à Santa Cruz de TENERIFFE

TSHELA : Un bureau auxiliaire, relevant de la perception de Boma, est ouvert, sous la dénomination **BANGA-CHELA**, le 1^{er} janvier 1922. Il est transformé en sous-perception le 1^{er} janvier 1930. Durant l'année 1935 l'orthographe de l'appellation de la localité est modifiée et le bureau prend la dénomination **BANGA-TSHELA**. Il est transformé en perception le 5 novembre 1953. Le bureau est rebaptisée **TSHELA** le 15 mai 1955.



Introduction :

En juin 1955, vu l'essor du transport aérien et afin de faciliter l'acheminement du courrier, il est décidé d'émettre dans la colonie un aérogramme.

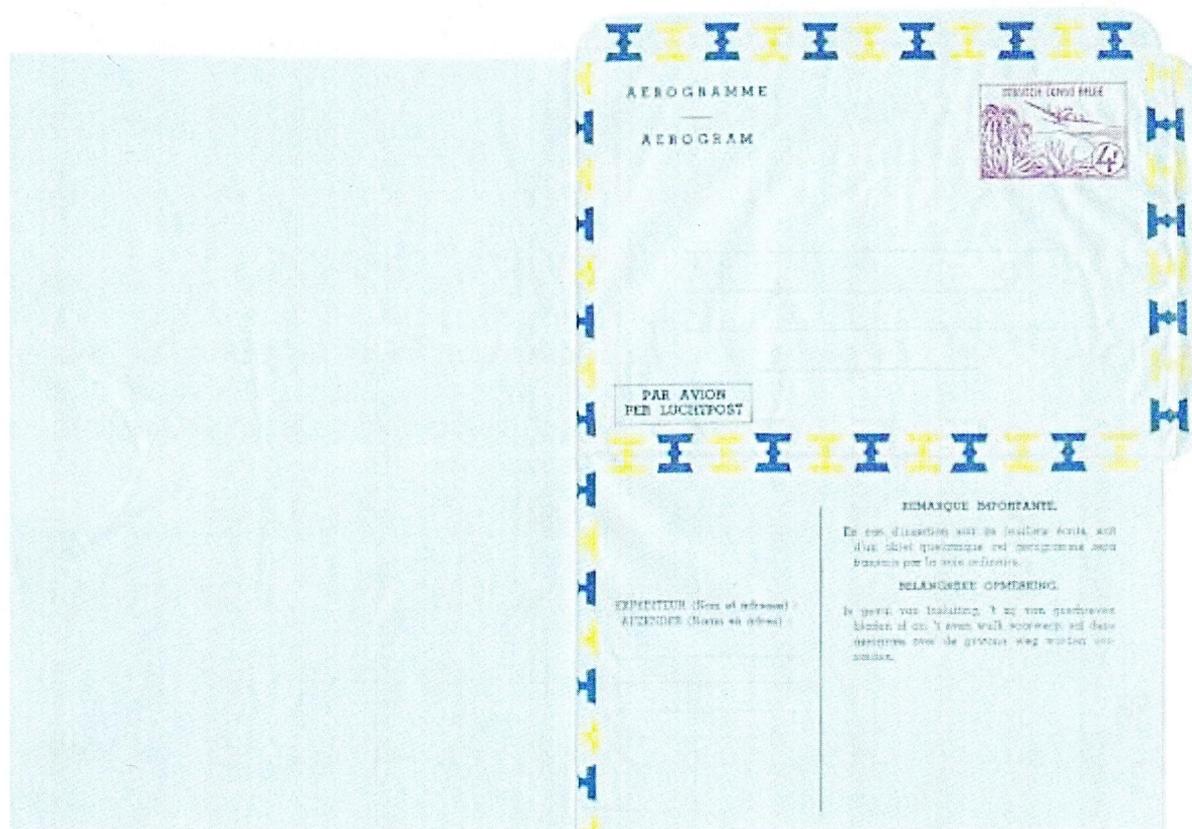
Arrêté du 10 JUIN 1955 :

Article 1. Il est émis deux aérogrammes à 4 frs chacun ; l'un pour le Congo Belge et l'autre pour le Ruanda-Urundi.

Art. 3. Ces aérogrammes peuvent être utilisés au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, dans les relations internationales à partir du 1^{er} juillet 1955.

Il y aura lieu de compléter éventuellement l'affranchissement à l'aide de timbres-poste du Congo Belge ou du Ruanda-Urundi suivant le cas, en conformité avec le tarif en vigueur.

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1955 et sera mis hors cours le 31 juillet 1960 au Congo et le 30 juin 1962 au Ruanda-Urundi. (pour plus de détails cf. www.congoposte.be).



La taille est réduite à 65% de sa taille normale (longueur 30 cm - hauteur 21,3 cm)

C'est en 1953, dans les arrêtés et ordonnances concernant les tarifs du service postal aérien, que l'on parle pour la première fois d'aérogramme au Congo Belge.

C'est l'Ordonnance n° 66/106 du 1^{er} avril 1953, (B.A.1953 p. 811) article n° 2, litera d,

Il y est dit : les lettres dénommées « Aérogramme » du type adopté par l'administration doivent avoir les dimensions, après pliage et collage, des cartes postales ; leur poids ne peut excéder

2,5 grammes. La partie recto de la feuille ainsi pliée est réservée à l'adresse et doit porter obligatoirement la mention imprimée « Aérogramme ».

L'expéditeur peut disposer, pour la correspondance, de toutes les parties de la feuille autres que celle qui est utilisée pour l'adresse. L'aérogramme ne doit contenir aucun objet.



A l'état neuf, quand l'aérogramme est complètement ouvert, on peut voir qu'il y a côté supérieur (A)

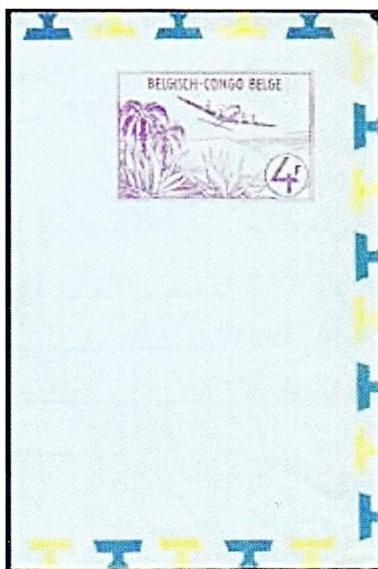
et côté droit (B), deux « oreilles » qui sont encollées côté verso :

elles permettent, une fois l'aérogramme replié, de sceller celui-ci pour l'envoi.

*Pour une meilleure compréhension tout au long de ce travail, nous garderons le catalogue Stibbe comme référence de départ pour la numérotation mais en y apportant plus de détails. Et en **rectifiant** une **erreur** du catalogue concernant le « N° 3 papier 2 »*

Stibbe signale qu'il existe 3 types différents combinés avec 2 **papers** (1) ou (2)

Stibbe type n° 1 **Papier 1**



Stibbe type n° 2 **Papier 2**



Stibbe type n° 3

Papier 2



Dans la définition du catalogue Stibbe, nous pensons que la définition « **papier** » n'est pas appropriée. On peut faire l'amalgame entre la **nuance** (ou couleur de l'aérogramme) et le **papier** (sa texture ou fabrication du papier).

En réalité, il s'agit dans la définition ici « **papier 1 ou 2** » du **filigrane** que l'on peut trouver dans l'aérogramme. Il est donc plus opportun de parler de « **filigrane** ».

Nous commencerons donc à parler des nuances (ou des couleurs) puis du filigrane.

a) NUANCES

Il nous apparait nécessaire, avant de commencer le chapitre des nuances, d'aborder tout de suite la couleur de l'aérogramme n° 2 car la couleur définie par Stibbe ne correspond pas à la réalité. Si l'on prend comme référence l'aérogramme du Katanga défini par Stibbe comme étant vert et qu'on le compare avec l'aérogramme n° 2 défini comme « vert », on voit ici sans aucun problème la différence.

Stibbe n° 3 du KATANGA 5 Fr VERT sur VERT



Stibbe n° 2 du CONGO

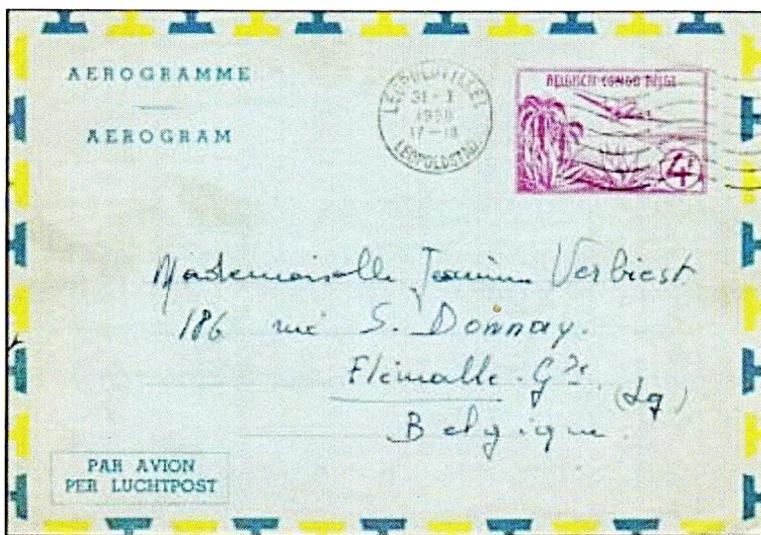
« VERT »



Nous prendrons donc la nuance « **turquoise** » en lieu et place de la nuance « vert »

Les catalogues de langue anglaise le reprennent aussi avec la nuance « turquoise »

La définition du dictionnaire ; turquoise ; de la couleur bleu ciel à bleu-vert de la pierre du même nom.



Stibbe n° 2

Oblitération mécanique

LEOPOLDVILLE1.

LEOPOLDSTADT.

du 31 – I janvier 1958 17 – 18

Type MC1-DmYt

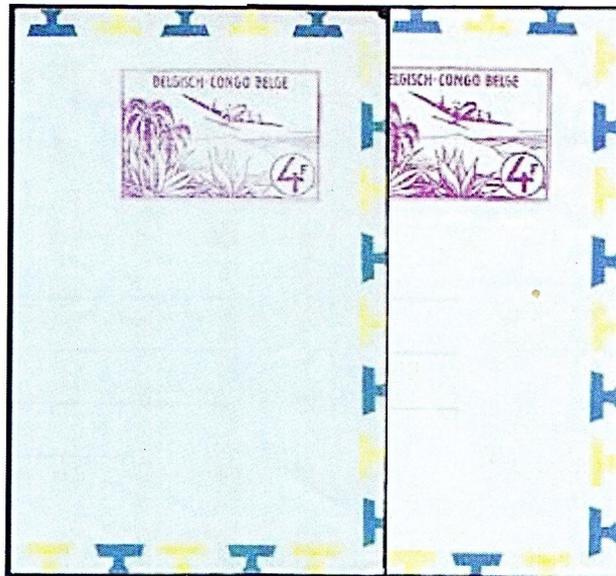
Col. M. Hopperets

Différence entre le n° 1 et le n° 2

Aérogramme n°1

couleur

BLEU



Aérogramme n°2

couleur

TURQUOISE

Dans la définition, le VIOLET est pour la vignette à 4 Francs

Vignette
plus foncée dans le
bleu

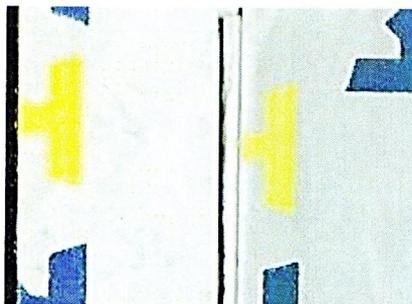


Vignette
plus claire dans le
turquoise

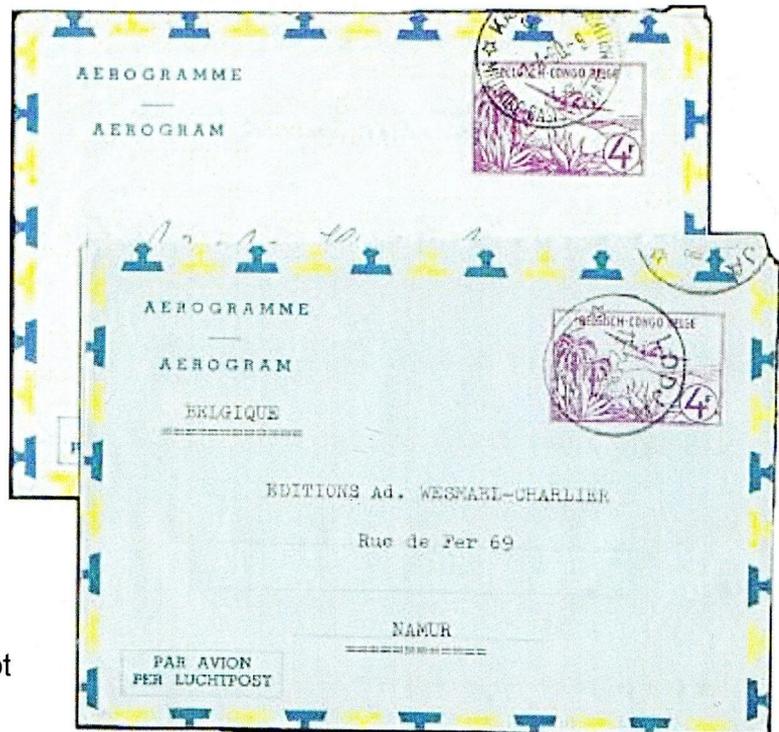


Une seconde possibilité pour reconnaître le BLEU du TURQUOISE,
est la couleur des fleurons
qui sont de couleurs beaucoup
plus vives pour le turquoise

turquoise bleu



Sur l'aérogramme bleu, ils sont plutôt
pastel.

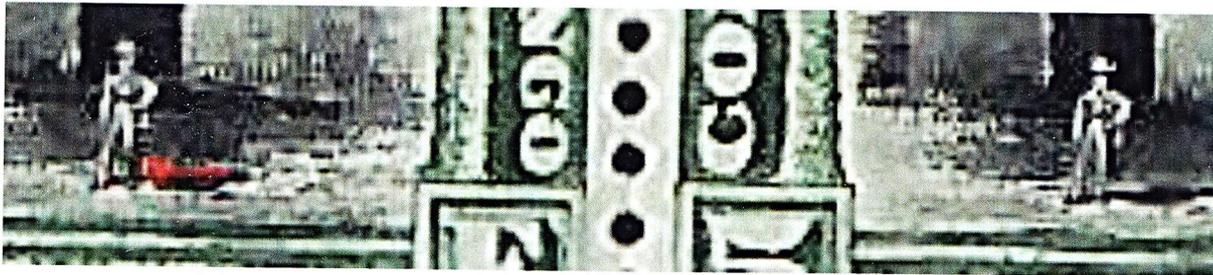


La feuille est de 100 timbres et disposée de 10 timbres horizontaux et de 10 timbres verticaux. Ce format de feuille fut utilisé pour les 4 timbres de la série.

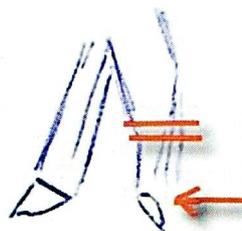
Venons-en à la variété elle-même, celle-ci se trouve à la position **41** dans la feuille.



On voit très bien sur le timbre de gauche qu'en dessous du genou « le blanc est noirci » et donne donc cette impression qu'il s'agit d'une « jambe de bois »



Quand on regarde à la loupe (2X) on peut distinguer que la jambe gauche en réalité est réduite de moitié sur sa hauteur, en comparaison avec le timbre de droite.



Si l'on prend une loupe qui grossit 12 X on peut alors voir qu'en réalité la jambe est coupée juste en dessous du genou par 2 gros traits noirs et que le pied est réduit de moitié.

Sur la lettre, le timbre avec la variété est le timbre supérieur.

Second raid du Capitaine Goulette France – Congo – Madagascar et retour

J. P. Flamand

Historique : parti de Paris le **14 mars 1931** à bord d'un Farman 304, baptisé « **Caillol-Roux-Do-dement** », immatriculé F-ALCA, l'équipage (composé du Capitaine **Goulette**, navigateur, du pilote **Salel**, du radio Capitaine **Boutiller** et du mécanicien **Richard** et de Mr. Alfassa, Gouverneur intérimaire en A. E. F. qui rejoignait son poste à Brazzaville) a l'intention d'établir la **1^{ère} liaison aérienne entre Paris et Brazzaville** et ensuite de poursuivre jusqu' Tananarive où il arrive le **26 mars 1931**.

Le voyage de retour ne se passa pas aussi bien que l'aller ; en effet parti de **Tananarive le 11 avril 1931**, ils font escale à **Elisabethville** le 11 via Quélimane (Mozambique) ; **le 12**, ils arrivent à Léopoldville via Luluabourg et Brazzaville ; **le 13**, pendant leur vol vers **Coquilhatville**, une rupture de canalisation d'essence suivie d'une panne de moteur les immobilise dans cette dernière localité. La réparation du moteur défaillant nécessitera l'envoi de pièces de rechange qui seront convoyées de France par le Capitaine Challe (Farman 197, F-AJTS). De plus pendant cette immobilisation, une pneumonie bactérienne terrasse Goulette et ils doivent attendre jusqu'au **11 mai** pour repartir.

11 avril 1931 – Tananarive / Paris / (Bruxelles)



Lettre recommandée (verso) oblitérée à TANANARIVE le 10-4-31.-16 h.
Cachet spécial rectangulaire rouge.

12 avril 1931 – Elisabethville / Paris / (Mouscron)



Lettre oblitérée à ELISABETHVILLE d'abord au verso le 8-4-31.-11 h pour être transportée par bateau vers la Belgique (affranchie à 1,25 F) ; profitant du passage de l'avion français, le bureau a réaffranchi la lettre pour bénéficier du transport aérien d'où la griffe noire sur 2 lignes « **AVION PARIS MADAGASCAR DEPART 12-4-31** » + le cachet **AVION**.
Tarif : lettre pour la Belgique 1.25 F + 7.50 F/10 g de surtaxe aérienne.

13 avril 1931 – Léopoldville / Paris / (Bruxelles)



Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE 1 le 12-1-31.-16 h
Mention manuscrite : « **Par AVION Madagascar-Paris** »
Tarif : lettre pour la Belgique 1.25 F + 7.50 F/10 g de surtaxe aérienne.

Historique : de retour à Brazzaville le **12 mai**, ils repartent le **13** après avoir fait une courte escale à Léopoldville, ils atteignent enfin Paris le **1^{er} juin 1931**.



Tarif : lettre pour la Belgique 1.25 F + 7.50 F/10 g de surtaxe aérienne.

14 mai 1931 Léopoldville / Paris (Bruxelles)

Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE (KALINA) le 11-5-31.-16 h. Mention imprimée « **PAR AVION MADAGASCAR-PARIS** ».

Cachet spécial noir sur 3 lignes.

Liaison Aérienne France Madagascar MAI 1931

Cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 2 VI 1931.8-9 h (verso).

Sommaire des 23 premiers numéros

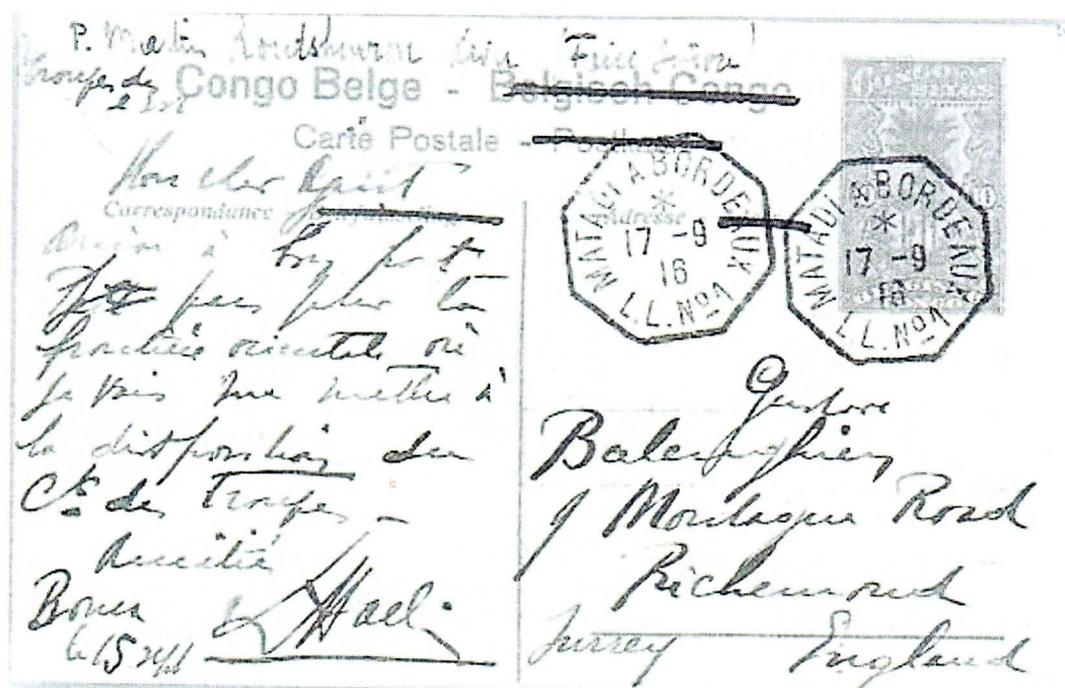
	n°	page
50 centimes jaune-ocre (M'Pozo) surcharges locales	19	14
Accident du lac Tumba	8	11
Annulation d'erreur de dateur	3	12
Avakubi : un cachet accidenté (1913-1914)	2	3
Base de la Royal Air Force à Banana	17	6
Base Kamina	8	18
Boma office d'échange	11	12
C O B anciennes colonies belges	8	18
Cachet inconnu	9	20
Cachets administratifs	12	17
	13	12
	14	3
	16	17
	17	3
Cachets circulaires de 23 mm	16	11
	17	10
	18	15
	19	7
	20	13
	22	3
Cachets sans date des stations de tri et de dépôt de Matadi et Lukungu	10	16
Camille Janssen	6	16
Colis postaux	7	11
Combats en Afrique	21	3
Coupons réponse	19	3
Courrier belge vers le Congo après le 10 Mai 1940	5	10
Courrier vers la Belgique via les pays limitrophes	7	17
	8	11
	9	3
Curiosité de surcharge du timbre des parcs nationaux à 1,50 F	9	21
Curiosité Ruanda-Urundi n° 68	21	7
de Macar, Adolphe pionnier oublié ?	5	12
Deneumostier, Eliane	11	3

Deuxième liaison régulière Belgique Congo par Sabena	11	4
Emission de la Croix Rouge	22	11
Emissions d'après-guerre : à négliger ?	1	5
Enquête : surtaxe aérienne insuffisante	9	21
Escalaes de la Compagnie Maritime Belge lors des liaisons Anvers - Congo	10	12
	11	15
	12	12
	13	18
	14	7
	15	3
Est Africain Allemand - Le 5 centimes vert – Planche fêlée	4	19
Est Africain Allemand – Occupation belge 40 c brun carminé	10	26
Karema	19	17
	21	8
L'émission de 1887	20	3
Léo Tavano	20	3
Léopoldville 6	13	10
Liaison aérienne Bruxelles-Elisabethville par SABENA - 29 août 1936	7	7
Liégeois, Victorien	6	13
Marques 0,50 sur courrier en 1884	6	8
Marques de censure sur courrier du Ruanda-Urundi vers la Belgique 1940-1945	9	7
Missionnaire volant	17	14
	18	3
	19	3
Monument Roi Albert	14	8
	15	7
	16	3
Mouvement des paquebots de la Compagnie Belge Maritime du Congo (C B M C) durant la Première Guerre mondiale	19	10
Nouvelle variété du bloc-report sur le 10 c de 1886	9	14
Ouverture de la ligne Belgique – Congo par la SABENA	14	11
	15	13
Parc National Albert – Planchage succinct de la feuille à 1,50 F	4	4
Parc National Albert – étude approfondie de la série - Historique	0	10
Parc National Albert – la série	2	4
Parc National Albert – la surcharge 2,50 F	5	5

Parc National Albert – La surcharge 5 c sur le 1,50 F	4	10
Parc National Albert – La surcharge Ruanda-Urundi 5 c	5	7
Parc National Albert – La surcharge Ruanda-Urundi 5 c	6	3
Parc National Albert – La surcharge Ruanda-Urundi 5 c	7	3
Parc National Albert – La surcharge Ruanda-Urundi 75 c	7	5
Parc National Albert - Nuances des centres des timbres à 1,50 F	4	3
Parc National Albert – premier feuillet	1	8
Parc National Albert – premier feuillet - curiosités	9	22
Parc National Albert – Ruanda-Urundi - La surcharge 75 c/90 c	8	3
Parc National Albert – second feuillet - Congrès International du Tourisme	3	3
Passé monétaire du Congo	22	7
Plus belle la vie des pionniers ?	4	21
Premier raid du Capitaine Goulette	22	16
Quittances pour envois non ou insuffisamment affranchis	0	7
Quittances pour envois non ou insuffisamment affranchis	1	3
Raid France - Madagascar 1926 – 27	16	6
Raid Medaets 1 ^{er} vol	9	9
Raid Medaets 2 nd vol	9	12
Raid Rubin - 20 décembre 1934	8	6
Raid Vanderlinden et Fabry	10	3
Raids Dagnaux	12	3
Ruanda-Urundi N° 92 à 106, 111 et 113 Types indigènes et paysages	13	3
Sélection du Cahier	12	10
	13	11
	14	23
	15	15
	10	27
	22	10
Service fluvial AEF – Congo	5	3
Tarifs et affranchissements des cartes vues au type	1	12
	2	14
	3	7
	4	13
Timbre 196A	10	26
Tirage des Princes – mars 1909	0	4

Traversée de l'Atlantique Sud par le dirigeable "GRAF ZEPPELIN »	21	7
Une découverte ?	14	23
Utilisation à Elisabethville d'un cachet portant la dénomination « LUKAFU »	5	17
Vieux papier ou une fenêtre sur l'Histoire	11	9
Vloors 30 c rose, un timbre rare	3	14
Vloors 30 c rose, un timbre rare suite	4	23
Vloors et Leys	15	20
Vol par Zeppelin	18	8
	20	18

Question



La légende dit que cette carte fut confiée au paquebot « Afrique » avec dates de passage Libreville et Bordeaux. D'où viennent les sources ? Une réponse me ferait plaisir.

Réponse

Salles *La poste maritime française* tome 3 p 181

Fig. 117 – Courant 1916 – Carte postale illustrée congolaise n° 43 à 10 c. expédiée via Matadi à Richmond (GB)

Elle fut confiée au paquebot français *Afrique* durant la période perturbée de la guerre (Matadi 17.9.1916 – Libreville 18.9 – Bordeaux 8.10)

N.B. : la mention 'Troupes de l'Est' nous renseigne que l'expéditeur est un militaire faisant partie de l'occupation belge de l'Est Africain allemand (mai 1916 au 25.2.1917).

Fig. 117 – In 1916- Congolese picture postcard no. 43, with a value of 10 c sent via Matadi to Richmond (GB).

It was put aboard the French packet *Afrique* during the turbulent period of the First World War (Matadi 17 September 1916 – Libreville 18 September – Bordeaux 8 October)

NB : The endorsement 'Troupes de l'Est' tells us that the sender was a soldier taking part in the Belgian occupation of German East Africa (May 1916 to 25 February 1917).